YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2000

DELIBERATION N° 2000/06/777b

OBJET: **CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE COMPLEMENTAIRE 7, RUE DE L'EGLISE.**
Autorisation accordée au Maire de signer l'avenant n°1 au lot n°6 "électricité, courants faibles".

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2131-2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 255 bis,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés et délégations de services publics et notamment son article 8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 1998, autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à l'extension de l'Ecole du Centre et la signature du marché,

CONSIDERANT que le marché en date du 3 mai 1999 confiait à l'entreprise, le lot suivant:

lot n°6 : "Electricité, courants faibles"

Entreprise S.E.G., sise 17 rue des Cerisiers Z.I. de l'Eglantier à LISSES, pour un montant de 200 481, 99 F. H.T. soit 241 781, 29 F.T.T.C. (T.V.A. 20, 60 %)

CONSIDERANT que dans le cadre de l'installation future de bornes monétiques, il convient de mettre en place 3 alimentations électriques et 3 conjoncteurs téléphoniques en supplément dans le hall d'entrée,



HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires représentent un surcoût de : 5 432 F. H.T. soit 6 496, 67 F.T.T.C. (taux de 19,60 %), et représentent une augmentation de 2, 71 % du montant du marché initial conclu avec la société S.E.G.,

Les Commissions Travaux et Finances Consultées,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n°6, d'un montant de 5 432 F H.T soit 6 496, 67 F.T.T.C. (T.V.A. 19, 60 %), ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant, ainsi que tous les documents y afférents, avec la société S.E.G.,

DIT que le montant du marché de 200 481, 99 F H.T. est porté à 205.913,99 F H.T avec la Société S.E.G.,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 2000, fonction 1, sous-fonction 11, nature 231 311,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 ESSONNE

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 10-7-2000 et de la publication le 7-7-2000
Le Maire.

MAIRIE D'YERRES

REÇU LE
10 JUIL 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY